

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 21 juin 2017

#### Objet : Demande d'accès verbale nº 2006 19235- Lettre réponse

#### Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès verbale, recue le 26 avril dernier, concernant les documents du 1631, rang Bord- de-l'Eau à Sainte-Anne-de-Sabrevois. Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de:

- 1. Autorisation du 31 mai 2004 (2 pages);
- 2. Avis d'infraction du 25 septembre 2007 (2 pages);
- 3. Lettre d'avertissement du 13 août 2009 (1 page);
- 4. Lettre d'avertissement du 23 juillet 2010 (1 page);
- 5. Lettre d'avertissement du 25 août 2009 (1 page);
- 6. Lettre d'avertissement du 28 septembre 2009 (1 page);
- 7. Lettre du 2 décembre 2008 (2 pages);
- 8. Lettre du 9 novembre 2005 (2 pages);
- 9. Lettre du 30 novembre 2005 (4 pages);
- 10. Rapport de l'inspection du 8 novembre 2016 (13 pages);
- 11. Rapport d'analyse de la demande d'autorisation du 26 mai 2014 (1 page)

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

...2

Édifice Montval 201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone: (450) 928-7607, poste 274 Télécopieur : (450) 928-7625

Courriel : fabrice tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel <a href="mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca">fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca</a>, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional de l'accès aux documents

p. j. (11)



Longueuil, le 31 mai 2004

#### AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., article 32)

Les centres de plein air S. A. Piquette inc 286, rang de l'Église Henryville (Québec) JOJ 1E0

N/Réf.: 7330-16-01-0091000

400147463

Objet: Travaux d'aménagement d'une installation septique pour le camp

de vacances Ferme Beauvallon à Sainte-Anne-de-Sabrebois

Mesdames, Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 26 novembre 2003, reçue le 27 novembre 2003 et complétée le 25 mai 2004, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménager une installation septique comprenant trois fosses septiques équipées de préfiltres, deux stations de pompage et un tertre à sable hors-sol d'une superficie de 180 m².

Les travaux seront réalisés sur le lot 99 ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Georges-d'Henryville dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrebois et dans la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

# Autorisation

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

2

N/Réf.: 7330-16-01-0091000

400147463

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 26 novembre 2003 et signée par Articles 53-54 de la LAD. présentant la demande d'autorisation et ses documents annexes;
- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 10 mai 2004 et signée par Articles 23-24 de la L.A.D. présentant des Articles 53-54 de la L.A.D. ing. de modifications au projet;
- Articles 53-54 de la LAD ing. de Articles 23-24 de la L.A.D. concernant des informations additionnelles.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/AD/ad

Lorraine Goyette

Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la

Montérégie



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

#### PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 25 septembre 2007

# **AVIS D'INFRACTION**

Monsieur Serge Piquette 1631, rang Bord de l'Eau Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

N/Réf.:

7323-16-01-0031200

Nº réseau:

02041447-17-61

Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air

Beauvallon

Nº de document: 400434591

Objet:

Non-conformité au Règlement sur la qualité de l'eau potable

Monsieur,

À la suite de la vérification des données concernant votre système de distribution d'eau potable, effectuée le 17 septembre 2007, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ciaprès, et ce, en dérogation au Règlement :

1-Vous n'avez pas prélevé ou fait prélever le nombre d'échantillons requis afin de respecter la fréquence d'échantillonnage pour le contrôle bactériologique de votre système de distribution d'eau potable établie à deux (2) échantillons par mois, avec un intervalle d'au moins sept (7) jours entre les deux échantillons pour le mois d'août 2007;

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 11)

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone: (450) 928-7607 Télécopieur: (450) 928-7625 Internet: http://www.mddep.gouv.gc.ca 2-Vous n'avez pas prélevé ou fait prélever, à des fins de contrôle de la turbidité de l'eau distribuée, un échantillon pour les mois de juin et août 2007;

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 21)

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Monsieur Jonathan Davies au 450 928-7607, poste 325.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/jd

Madeleine Raymond hef d'équipe Secteur municipal



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 13 août 2009

#### AVERTISSEMENT

Monsieur Serge Piquette 1631, rang Bord de l'Eau Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon

N/Réf.: 7323-16-01-0031200 No du réseau : 02041447-17-61 No document : 400625315

Objet : Non-respect d'une exigence d'échantillonnage au Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Q-2, r. 18.1.1)

Monsieur,

À la suite de la vérification faite le 21 juillet 2009 par le système de suivi des résultats d'analyse de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il a été constaté qu'au moins une des exigences d'échantillonnage prescrites aux articles 6 (2e alinéa), 11, 12, 21 et 23 du Règlement sur la qualité de l'eau potable n'a pas été respectée au cours du mois de juin 2009.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à ces exigences réglementaires (fréquences d'échantillonnage et prises de données). À défaut de vous conformer, le Ministère se réserve le droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de ces infractions. Nous vous rappelons, qu'en cas de contravention à l'une des dispositions du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le propriétaire ou l'exploitant d'un système de distribution est passible d'une amende.

Cependant, considérant que le présent avertissement a été généré automatiquement à la suite du contrôle de vos résultats d'analyse inscrits par votre laboratoire dans le système informatisé du Ministère, il est possible que vous ayez effectué les prélèvements conformément au règlement. Dans ce cas, nous vous demandons de nous transmettre par télécopieur tous vos certificats d'analyse pour la période concernée et vous invitons à communiquer avec votre laboratoire pour les aviser de la situation afin qu'il la corrige.

Pour toute information supplémentaire ou pour transmettre vos résultats d'analyse par télécopieur, vous pouvez communiquer avec le responsable de votre dossier au bureau régional du Centre de contrôle environnemental du Québec situé dans votre région. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internet <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm</a>.

Le Centre de contrôle environnemental du Québec

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7607 Télécopieur : 450 928-7625

Internet : <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca">http://www.mddep.gouv.qc.ca</a>
Courriel : <a href="mailto:eaupotable.dr16@mddep.gouv.qc.ca">eaupotable.dr16@mddep.gouv.qc.ca</a>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Québec 🖾 🖾

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 23 juillet 2010

#### AVERTISSEMENT

Les Centres de Plein-Air Serge A. Piquette inc. 286, rang Saint-Jean-Baptiste Henryville (Québec) J0J 1E0

Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon

N/Réf.: 7323-16-01-0031200 No du réseau : 02041447-17-61

No document: 400735351

Objet : Non-respect d'une exigence d'échantillonnage au Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Q-2, r. 18.1.1)

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la vérification faite le 15 juillet 2010 par le système de suivi des résultats d'analyse de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il a été constaté qu'au moins une des exigences d'échantillonnage prescrites aux articles 6 (2e alinéa), 11, 12, 21 et 23 du Règlement sur la qualité de l'eau potable n'a pas été respectée au cours du mois de juin 2010.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à ces exigences réglementaires (fréquences d'échantillonnage et prises de données). À défaut de vous conformer, le Ministère se réserve le droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de ces infractions. Nous vous rappelons, qu'en cas de contravention à l'une des dispositions du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le propriétaire ou l'exploitant d'un système de distribution est passible d'une amende.

Cependant, considérant que le présent avertissement a été généré automatiquement à la suite du contrôle de vos résultats d'analyse inscrits par votre laboratoire dans le système informatisé du Ministère, il est possible que vous ayez effectué les prélèvements conformément au règlement. Dans ce cas, nous vous demandons de nous transmettre par télécopieur tous vos certificats d'analyse pour la période concernée et vous invitons à communiquer avec votre laboratoire pour les aviser de la situation afin qu'il la corrige.

Pour toute information supplémentaire ou pour transmettre vos résultats d'analyse par télécopieur, vous pouvez communiquer avec le responsable de votre dossier au bureau régional du Centre de contrôle environnemental du Québec situé dans votre région. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internet <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm</a>.

Le Centre de contrôle environnemental du Québec

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7607 Télécopieur : 450 928-7625

Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca Courriel: eaupotable.dr16@mddep.gouv.qc.ca

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs **Duébec** 

> Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

> > Longueuil, le 25 août 2009

#### AVERTISSEMENT

Monsieur Serge Piquette 1631, rang Bord de l'Eau Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon N/Réf.:

No du réseau:

7323-16-01-0031200

No document :

02041447-17-61 400628842

Objet:

Non-respect d'une exigence d'échantillonnage au Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Q-2, r. 18.1.1)

#### Monsieur,

À la suite de la vérification faite le 18 août 2009 par le système de suivi des résultats d'analyse de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il a été constaté qu'au moins une des exigences d'échantillonnage prescrites aux articles 6 (2e alinéa), 11, 12, 21 et 23 du Règlement sur la qualité de l'eau potable n'a pas été respectée au cours du mois de juillet 2009.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à ces exigences réglementaires (fréquences d'échantillonnage et prises de données). À défaut de vous conformer, le Ministère se réserve le droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de ces infractions. Nous vous rappelons, qu'en cas de contravention à l'une des dispositions du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le propriétaire ou l'exploitant d'un système de distribution est passible d'une amende.

Cependant, considérant que le présent avertissement a été généré automatiquement à la suite du contrôle de vos résultats d'analyse inscrits par votre laboratoire dans le système informatisé du Ministère, il est possible que vous ayez effectué les prélèvements conformément au règlement. Dans ce cas, nous vous demandons de nous transmettre par télécopieur tous vos certificats d'analyse pour la période concernée et vous invitons à communiquer avec votre laboratoire pour les aviser de la situation afin qu'il la corrige.

Pour toute information supplémentaire ou pour transmettre vos résultats d'analyse par télécopieur, vous pouvez communiquer avec le responsable de votre dossier au bureau régional du Centre de contrôle environnemental du Québec situé dans votre région. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internet http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm.

Le Centre de contrôle environnemental du Québec

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone: 450 928-7607 Télécopieur : 450 928-7625

Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca Courriel: eaupotable.dr16@mddep.gouv.qc.ca Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 28 septembre 2009

#### AVERTISSEMENT

Les Centres de Plein-Air Serge A. Piquette inc. 286, rang Saint-Jean-Baptiste Henryville (Québec) J0J 1E0

Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon

N/Réf.: 7323-16-01-0031200 No du réseau : 02041447-17-61 No document : 400639771

Objet: Non-respect d'une exigence d'échantillonnage au Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Q-2, r. 18.1.1)

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la vérification faite le 15 septembre 2009 par le système de suivi des résultats d'analyse de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il a été constaté qu'au moins une des exigences d'échantillonnage prescrites aux articles 6 (2e alinéa), 11, 12, 21 et 23 du Règlement sur la qualité de l'eau potable n'a pas été respectée au cours du mois d'août 2009.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à ces exigences réglementaires (fréquences d'échantillonnage et prises de données). À défaut de vous conformer, le Ministère se réserve le droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de ces infractions. Nous vous rappelons, qu'en cas de contravention à l'une des dispositions du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le propriétaire ou l'exploitant d'un système de distribution est passible d'une amende.

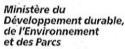
Cependant, considérant que le présent avertissement a été généré automatiquement à la suite du contrôle de vos résultats d'analyse inscrits par votre laboratoire dans le système informatisé du Ministère, il est possible que vous ayez effectué les prélèvements conformément au règlement. Dans ce cas, nous vous demandons de nous transmettre par télécopieur tous vos certificats d'analyse pour la période concernée et vous invitons à communiquer avec votre laboratoire pour les aviser de la situation afin qu'il la corrige.

Pour toute information supplémentaire ou pour transmettre vos résultats d'analyse par télécopieur, vous pouvez communiquer avec le responsable de votre dossier au bureau régional du Centre de contrôle environnemental du Québec situé dans votre région. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internet <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm</a>.

Le Centre de contrôle environnemental du Québec

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7607 Télécopieur : 450 928-7625 Internet : http://www.mddep.gouv.qc.ca

Internet : http://www.mddep.gouv.qc.ca Courriel : eaupotable.dr16@mddep.gouv.qc.ca



uébec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 2 décembre 2008

Monsieur Serge Piquette 1631, rang Bord de l'Eau Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

Nom du lieu:

Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon

N/Réf.:

7323-16-01-0031200

Nº de document: 400538337

Objet:

Dépassement de la norme de baryum

Monsieur,

À la suite du contrôle effectué le 11 novembre 2008 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté que l'analyse de l'eau, destinée à la consommation humaine, prélevée le 15 août 2006 sur votre installation de distribution a démontré qu'elle ne respecte pas les normes de qualité de l'eau potable.

En effet, l'eau distribuée avait une concentration de 1.8 mg/l de baryum, ce qui ne respecte pas la concentration maximale établie à 1.0 mg/l.

Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1) article 3

Dès que vous avez été informé que l'eau mise à la disposition des utilisateurs ne respectait pas l'une des normes de qualité définies à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, vous avez omis d'aviser le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le directeur de la Santé publique des mesures prises pour remédier à la situation.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 36)

201, Place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone: 450 928-7607

Télécopieur : 450 928-7625 Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca Courriel: jonathan.davies@mddep.gouv.qc.ca



Nous vous demandons donc de vous adresser à la direction de la santé publique afin de connaître les mesures de mitigation, le cas échéant, devant être utilisées (par les usagés de votre réseau) tant et si longtemps que le problème ne sera pas réglé.

En terminant, vous devez respecter les <u>fréquences d'échantillonnages</u> du règlement lors de vos périodes d'activités, nous vous communiquerons un avis à cet effet.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Jonathan Davies au 450 928-7607, poste 325.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos plus sincères salutations.

MR/JD/jd

Jonathan Davies, technicien

Secteur municipal

c.c. Direction de la santé publique Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Juébec 🖼 🖼

> Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

> > Longueuil, le 9 novembre 2005

Beauvallon La Ferme 1631, rang Bord de l'Eau Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

N/Réf.:

7323-16-01-0031200

Nº réseau:

020414471761

Nom du réseau:

Système de distribution d'eau potable Beauvallon la Ferme

Nº de document: 400275859

Objet:

Déclaration du responsable d'une installation de distribution

Mesdames. Messieurs,

Le 15 juin 2005, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs vous informait de l'entrée en vigueur de modifications au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP). Entre autres modifications, l'article 10.1 du RQEP impose désormais à tout responsable d'un système de distribution d'eau potable alimentant plus de 20 personnes de transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une déclaration contenant les renseignements figurant à l'annexe 3 du règlement, et ce, avant le 1er décembre 2005 (article 53.1).

À cet effet, nous vous transmettons par la présente votre "Déclaration du responsable d'une installation de distribution " sur laquelle figurent les renseignements dont le Ministère dispose. Nous vous saurions gré de vérifier l'exactitude de ceux-ci et de les corriger et les compléter au besoin (en lettres moulées).

201, Place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : (450) 928-7607 Télécopieur : (450) 928-7625 Internet: http://www.mddep.gouv.gc.ca Courriel: gaetan.talbot@mddep.gouv.qc.ca Cette déclaration doit, avec ou sans correction, être signée et retournée avant le 1er décembre 2005 à l'adresse suivante :

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de L'Estrie et de la Montérégie (Eau potable) 201, place Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Gaétan Talbot, au (450) 928-7607, poste 244.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

GT/gt

Gaétan Talbot



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 30 novembre 2005

Beauvallon La Ferme 1631, rang Bord de l'Eau Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

N/Réf.:

7323-16-01-0031200

Nº réseau:

02041447-17-61

Nom du réseau:

Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon

Nº de document: 400283088

Objet : Assujettissement au Règlement sur la qualité de l'eau potable

Mesdames, Messieurs,

En vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1, nous désirons vous aviser que le système de distribution d'eau potable que vous exploitez est assujetti à un contrôle de qualité, de même qu'à une formation appropriée pour les opérateurs de tels systèmes.

Vous trouverez ci-après, l'information dont vous aurez besoin pour respecter les obligations réglementaires, sur les paramètres et les fréquences, qui s'appliquent à votre système. La fréquence à respecter pour chacun des types de contrôles que vous devez réaliser vous est indiquée dans les lignes qui suivent. À ces fréquences s'ajoutent quelques particularités qui vous sont décrites ci-dessous.

201, Place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : (450) 928-7607 Télécopieur : (450) 928-7625 Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca Courriel: gaetan.talbot@mddep.gouv.qc.ca

#### Contrôle bactériologique de l'eau distribuée :

• Votre fréquence d'échantillonnage est bimensuelle (2 fois par mois avec un minimum de 7 jours entre les prélèvements). Les bactéries coliformes totales et les bactéries coliformes fécales ou *Escherichia coli* doivent être analysées sur chaque échantillon. La moitié des échantillons devront être prélevés aux extrémités du réseau.

# Contrôle physico-chimique inorganique:

• Votre fréquence d'échantillonnage est annuelle (1 fois par année). Les échantillons devront être prélevés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Les paramètres à analyser concernent les substances inorganiques suivantes:

Antimoine Cyanures (CN)
Arsenic (As) Fluorures (F)

Baryum (Ba) Nitrites + Nitrates (exprimés en N)

Bore (B)

Cadmium (Cd)

Chrome total (Cr)

Cuivre (Cu)

Mercure (Hg)

Plomb (Pb)

Sélénium (Se)

Uranium (U)

#### Contrôle physico-chimique turbidité :

• Votre fréquence d'échantillonnage est mensuelle (1 fois par mois). Les échantillons devront être prélevés au centre du réseau.

#### **Contrôle physico-chimique nitrates/nitrites:**

• Votre fréquence d'échantillonnage est trimestrielle (4 fois par année). Les échantillons devront être prélevés au centre du réseau pour chacun des trimestres commençant respectivement les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre avec un intervalle minimal de deux mois entre les prélèvements.

Veuillez prendre note que les analyses devront être effectuées dans un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Une liste de ces laboratoires est annexée à cet envoi.

De plus, l'article 10.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable impose désormais à tout responsable d'un système de distribution d'eau potable, alimentant plus de 20 personnes, de transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une déclaration contenant les renseignements figurant à l'annexe 3 du règlement.

À cet effet, nous vous transmettons votre « Déclaration du responsable d'une installation de distribution » sur laquelle figurent les renseignements dont le Ministère dispose. Nous vous saurions grés de vérifier l'exactitude de ceux-ci, de les corriger et les compléter au besoin (en lettres moulées). Cette déclaration doit, avec ou sans correction, être signée et retournée à l'adresse suivante :

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie 201, place Charles Le-Moyne, 2<sup>e</sup> étage Longueuil (Québec) J4K 2T5

Pour vous permettre de prendre connaissance du Règlement et des responsabilités qui vous incombent, nous vous invitons à consulter la version complète du Règlement sur la qualité de l'eau potable sur le site Internet du ministère au : <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm.">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm.</a>

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Gaétan Talbot au (450) 928-7607, poste 244.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Gt/gt

Gaétan Talbot, Technicien, Service municipal

- p. j. Tableau synthèse des contrôles de qualité obligatoire.
  - Liste des laboratoires accrédités.

# Synthèse des contrôles de qualité obligatoire

Nom de réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon

Numéro de réseau : 020414471761 Réseau non chloré Nombre de prélèvements pour retrouver la conformité bactériologique

Sur réseau : 2 À l'approvisionnement : 0

Type d'exploitant	Municipal privé ou régie	Municipal privé ou régie	Municipal privé ou régie	Municipal, Institution ou Entreprise	Municipal, Institution ou Entreprise
Type de clientèle	Autres	Autres	Autres	Touristique ou institution	Touristique ou institution
Population totale	21 à 1000	1001 à 8999	9000 et +	21 à 1000	1001 et +
Bactériologique <sup>1</sup>	2 / mois	8 / mois et +	9 / mois et +	2 / mois	8 / mois et +
Bactériologique eau brute <sup>2</sup>	1 / mois	1 / mois	1 / mois	1 / mois	1 / mois
Chlore résiduel libre <sup>3</sup>	2 / mois	8 / mois et +	9 / mois et +	2 / mois	8 / mois et +
Substances inorganiques <sup>4</sup>	1 / an centre réseau	1 / an centre réseau			
Turbidité	1 / mois centre réseau	1 / mois centre réseau			
Nitrites + Nitrates et pH <sup>5</sup>	4 / an centre réseau	4 / an centre réseau			
Bromates (si traitement à l'ozone)	1 / an entre 07/01 et 10/01	1 / an entre 07/01 et 10/01			
Chloramines (si traitement aux chloramines)	1 / an entre 07/01 et 10/01	1 / an entre 07/01 et 10/01			
Substances organiques <sup>6</sup>	n/a	4 / an > 5000	4 / an > 5000	n/a	4 / an > 5000
Trihalométhanes	4 / an extrémité réseau	4 / an extrémité réseau	4 / an extrémité réseau	1 / an (été) extrémité réseau	1 / an (été) extrémité réseau
Analyseur en continu à la sortie du traitement	21 à 500 Non >501 Oui	Oui	Oui	Non	Non

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comprend coliformes fécaux (Escherichia coli) et coliformes totaux.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Comprend *Escherichia coli* pour les eaux brutes captées ou stockées qui alimentent l'installation de traitement.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le chlore résiduel libre est mesuré sur place en même temps que les prélèvements bactériologiques.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Comprend antimoine, arsenic, baryum, bore, cadmium, chrome total, cuivre, cyanures, fluorures, mercure, plomb, sélénium, uranium.

Le pH est mesuré sur place en même temps que les nitrites + nitrates pour les réseaux alimentés par des eaux de surface ou des eaux souterraines sous influence des eaux de surface.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les 41 substances de l'annexe 2 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec 🕯

# RAPPORT D'INSPECTION Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Région : Montérégie

1 Identification	DESIGNATION OF THE PARTY OF THE		(1) 100000000000000000000000000000000000	
Date de l'inspection : 2016-11-0		rivée : 13 h 44	Heure de départ	: 14 h 21
Inspecteur: Audrey Sicard Lajeur	nesse	Accompagr	né de :	
Nº intervention: 301010073		Toma allinda		
Nº gestion documentaire: 7330-	16-01-0091000		vention: Inspection ort d'inspection: 401532	700
N° demande : 200446978	10-01-0031000		nande : Plainte à caractè	
But de l'inspection : Ste-Anne-de	e-Sabrevois, Domai	ne Pourki au. 1631 be	ord de l'eau gestion des e	auv usées
			ora de read gestion des e	dux usees
Lieu inspecté	unite l'acceptable			
Nom du lieu : Domaine Pourki				
Nom usuel du lieu : Beauvallon				25
Nº du lieu : X2028563		Type de lieu	: hébergement et restaur	ation
Localisation du lieu inspecté :				
Adresse du lieu : 1631, rang Bord Sainte-Anne-de-Sabrevois (Québe				
Coordonnées géographiques du	lieu (GÉO NAD 8	3 degrés décimaux)	· 45 101445720000 72 2	4E024262000
g-og-up-inques au	neu (eze nab e	degres decimada)	. 40, 19 144572000075,2	45051262000
Intervenant du lieu		30.5		
Nom	Fonction		/ · !!!!!	No intervenant
Noili	Fonction	Adresse postale	e (si différente du lieu)	SAGO
Multi-Mobile (1997) inc.		1, avenue d'Artois		Y2115009
		Saint-Lambert (Qu	iébec) J4S 1H5	12110009
Conditions météo				
14°C ensoleillé				
Personnes rencontrées	Гѕо			
	1_30			
Nom		Fonction	Nº de télé	éphone (ou autre)
Articles 53-54 d	e la L.A.D. <u>⊧</u>	E. 100		
1				6
Mode d'identification				
But expliqué :	oui	non	☐ s. o	
	verbale	preuve d		•
But expliqué à/Identification fait	e auprès de :			
Plainte	Гso			
Plaignant rencontré :	ui	⊠ non		
Photos numériques				
Nombre de photos prises sur le	terrain : 15	Nombre de	photos annexées au rap	port : 14
Toutes les photos annexées à ce r téléphone cellulaire de marque Iph gestion des photos numériques. La photos originales sur le serveur ce	one. L'original de c a carte mémoire de	es photos a été conse	ervé conformément à la Di	rective sur la
Les photos sont conservées sur le	répertoire sécurisé	suivant : M:\Rég-16\s	sicau01\7330-16-01-00910	000\2016-11-08
Toutes les photos apparaissant au l'inspection et aucune n'a été modi	présent rapport so			
			946	

Grilles d'inspection annexées

₩ SO

Autres pièces	annexées	s au rapport	
	Page	Titre	
☐ Croquis			
⊠ Plan	5/6	Domaine Pourki plan	
⊠ Carte	6/6	Extrait de l'atlas Sago	
Autre			

Échantillons	₩ so
Echantillons	M SC

# Mise en contexte (facultatif)

✓ SO

# Description de l'inspection

Je me rends au 1631, rang Bord-de-l'eau à Sainte-Anne-de-Sabrevois sur le lot 4 564 790 du cadastre du Québec.

Le Domaine Pourki est fermé lors de mon inspection. Je cogne à la porte d'un bâtiment identifié comme étant le bureau. Je n'ai pas de réponse. Je procède à l'inspection des lieux.

Une employée vient me rejoindre. Je lui mentionne le but de mon inspection. Elle me mentionne qu'elle ne connaît pas d'information concernant le système de traitement d'eaux usées. Je lui demande à qui je dois m'adresser. L'employée me mentionne que le propriétaire est M. Jean-Guy Brochu et que je peux le rejoindre au 514 318-8147.

L'employée me confirme que le site est fermé et qu'elle travaille pour une autre compagnie de M. Brochu qui entrepose des décorations de Noël dans les hangars à l'entrée du site.

# Inspection

- Je constate 11 chalets.
  - > Près des chalets je retrouve 3 fosses septiques ainsi qu'un poste de pompage.
- Je constate 1 bâtiment identifié comme salle communautaire.
  - > Derrière la salle communautaire je constate un couvercle de béton (poste de pompage ou fosse?).
- Je constate 2 véhicules récréatifs installés près de la salle communautaire.
- Je constate 2 bâtiments avec identification réservé au personnel, dont un identifié bureau (1 étage) et un bâtiment à 2 étages.
  - Derrière le bâtiment à 2 étages je constate une conduite de pvc noir qui sort du bâtiment. Il n'y a pas d'écoulement puisque le site est fermé.
- Je constate un filtre à sable hors sol sur la portion du terrain entre les chalets et le rang Bord de l'eau.
- Je constate des hangars d'entreposage de décoration de Noël à l'entrée du site.
- Derrière le chalet 4 je constate un abri. Selon les plans de l'autorisation un puits artésiens se situe à cet endroit.

# Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

■ SO

- Une autorisation pour la construction d'un système de traitement des eaux usées a été délivrée par le ministère le 31 mai 2004.
- Les composantes du système de traitement des eaux usées identifié dans l'autorisation ont été installées sensiblement selon les plans déposés. La localisation de 2 fosses a été modifiée légèrement.
- Le système de distribution d'eau potable a un statut à l'étude dans le système SEP.

#### Conclusion

- Le Domaine Pourki n'est pas en opération lors de l'inspection.
- Aucun rejet ou trace de rejet d'eaux usées n'ont été constaté.
- Une conduite noire en PVC qui se dirige vers le cours d'eau Campbell a été constatée derrière un bâtiment.
- Un système de traitement des eaux usées a été autorisé le 31 mai 2004. Les composantes de traitement identifié à l'autorisation sont présentes sur le lot.

# Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



✓ SO

#### 6 Recommandations

Ainsi, je recommande de contacter le propriétaire concernant le bâtiment avec une conduite dirigé vers le cours d'eau. Effectuer une mise sous contrôle pour le système de distribution d'eau potable et informer le propriétaire des exigences du RQEP

Rédigé par : Audrey Sicard Lajeunesse

Signature:

Date de signature : 20/6 - //-3

Approuvé par : Jonathan Davies	Fonction : Chef d'équipe	
Signature: mathem Such	Date: 2016-12-01	
Commentaires :		

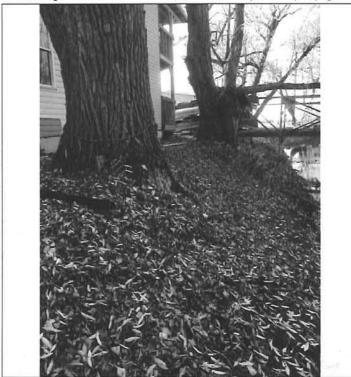
Inspection du 8 novembre 2016



IMG\_0426.JPG Couvercle de béton



IMG\_0429.JPG
Flèche rouge: fosse face au chalet 2, flèche mauve: poste de pompage



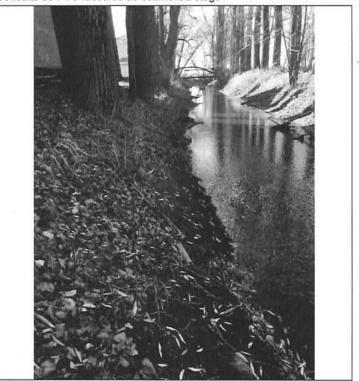
IMG\_0431.JPG
Sortie de la conduite en rive du cours d'eau Campbell



IMG\_0428.JPG
Flèche bleu: fosse face au chalet 7, flèche verte: en face du chalet 5



IMG\_0430.JPG
Conduite de PVC raccordé au bâtiment 2 étage



IMG\_0433.JPG
Drain noir constaté au cours d'eau près des hangars

Inspection du 8 novembre 2016

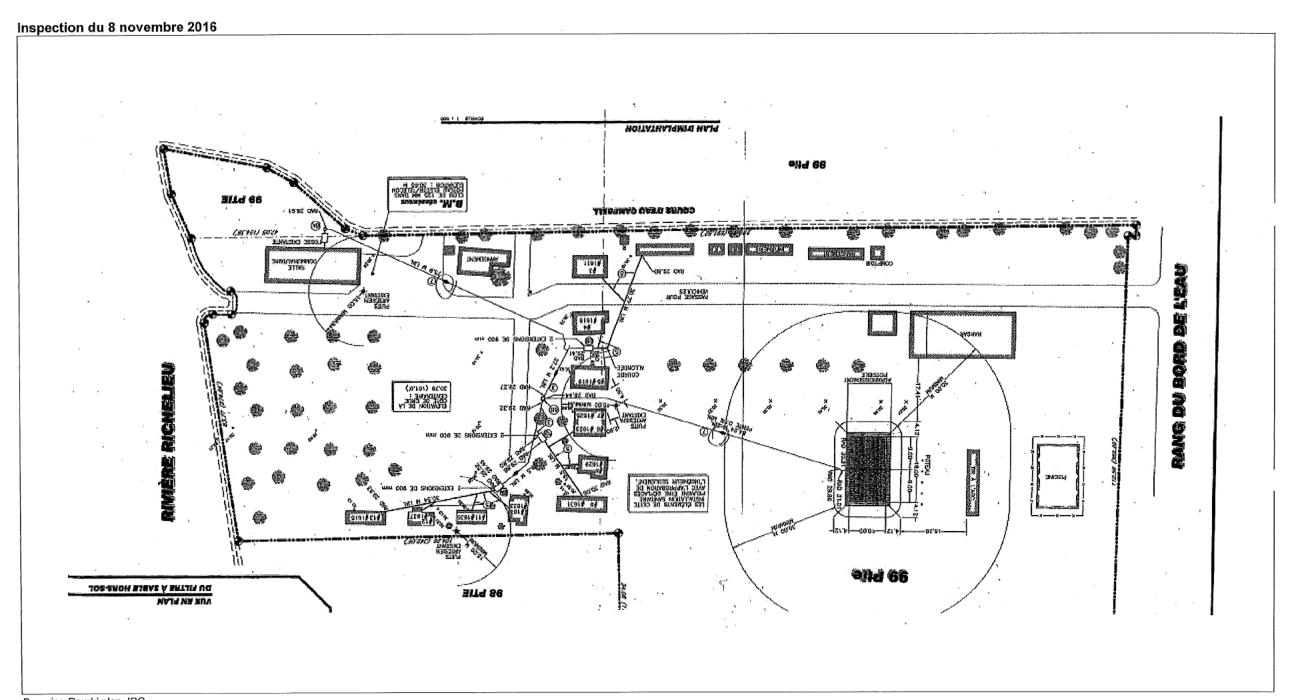


Panorama traitement.jpg

Emplacement du filtre à sable hors sol rectangle rouge, flèche bleu évent

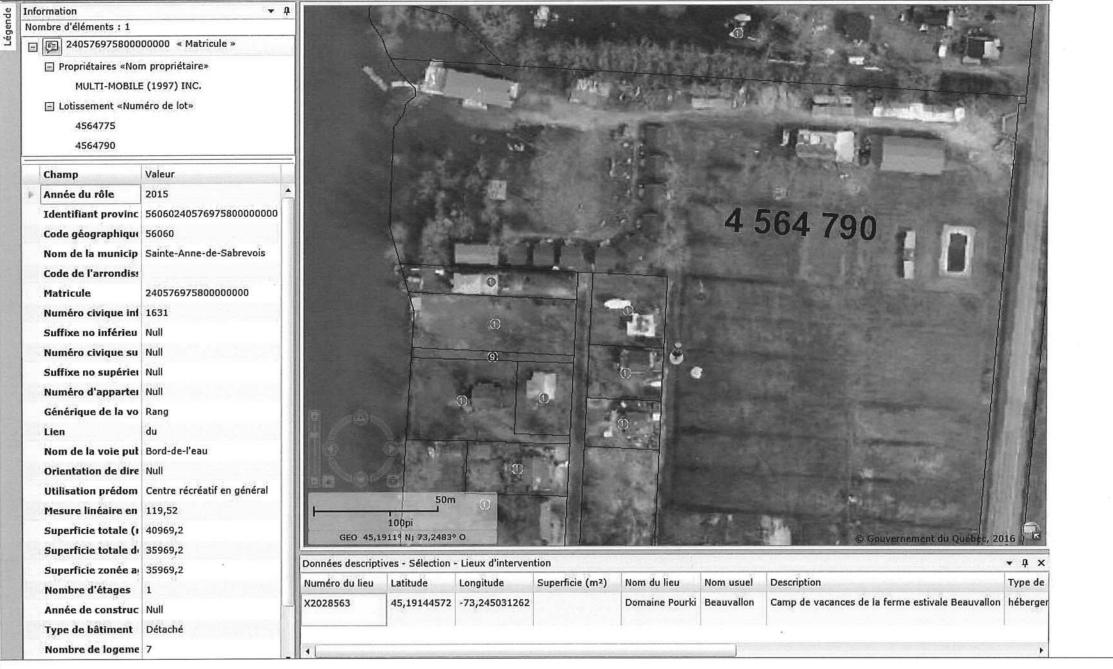


Panorama.jpg Vue générale du site

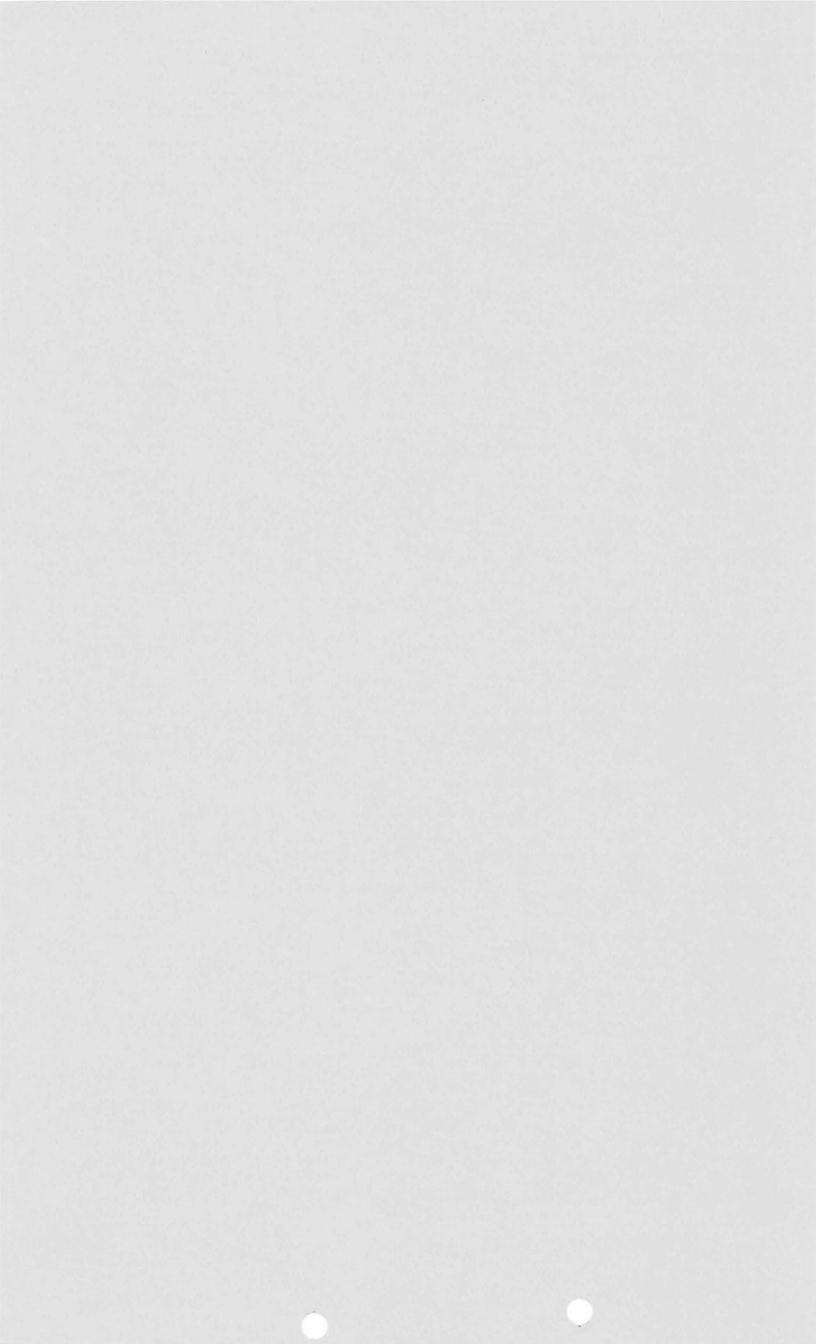


Domaine Pourki plan.JPG
Plan de l'autorisation du 31 mai 2004

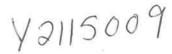
Inspection du 8 novembre 2016



Domaine Pourki.JPG Extrait de l'atlas géomatique







# Rechercher une entreprise au registre

# État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-11-09 15:11:33

# État des informations

## Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

1146430922

Nom

MULTI-MOBILE (1997) INC.

#### Adresse du domicile

Adresse

1 av. d'Artois

Saint-Lambert (Québec) J4S1H5

Canada

#### Adresse du domicile élu

Nom de famille

Brochu

Prénom

Jean-Guy

Adresse

1 av. d'Artois

Saint-Lambert (Québec) J4S1H5

Canada

# Immatriculation

Date d'immatriculation

1997-01-10

Statut

Immatriculée

Date de mise à jour du statut

1997-01-10

Date de fin de l'existence

Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au

registre.

# Forme juridique

Forme juridique

Société par actions ou compagnie

Date de la constitution

1997-01-08 Constitution

Régime constitutif

QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ,

Régime courant

QUEBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C.

S-31.1)

#### Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements

2014-05-07

Date de la dernière déclaration de mise à jour

2016-10-31 2016

annuelle

Date de fin de la période de production de la

déclaration de mise à jour annuelle de 2016

2016-12-01

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015

2015-12-01

## Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

#### Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

#### Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

#### Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

#### Activités économiques et nombre de salariés

# 1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)

4299

Activité

Autres travaux spécialisés

Précisions (facultatives)

LAVAGE SOUS PRESSION

#### 2<sup>e</sup> secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

# Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 1 à 5

# Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

#### **Actionnaires**

#### Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

BROCHU, JEAN-GUY

Adresse

1 av. d'Artois Saint-Lambert (Québec) J4S1H5 Canada

#### Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

#### Liste des administrateurs

Nom

BROCHU, JEAN-GUY

Date du début de la charge Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Président

Adresse

1 av. d'Artois Saint-Lambert (Québec) J4S1H5 Canada

## Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

## Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

# Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

# Établissements

Numéro et nom de l'établissement	Adresse	Activités économiques (CAE)
0001 - O fil de l'O.com	1631 RANG Bord de l'Eau Sainte-Anne-de-Sabrevois	Camps de vacances
(Établissement principal)	Québec J0J2G0 Canada	(9149)

# Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

# Index des documents

# Documents conservés

https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/RQAnonymeGR/GR/GR03/GR03A2\_19A\_PI... 2016-11-09

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-11-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-09-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-11-26
Déclaration de mise à jour courante	2014-05-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-11-26
Déclaration de mise à jour courante	2013-03-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-26
Déclaration de mise à jour courante	2012-06-27
Déclaration annuelle 2011	2011-11-25
État et déclaration de renseignements 2010	2010-11-27
État et déclaration de renseignements 2009	2009-12-12
État et déclaration de renseignements 2008	2008-11-27
État et déclaration de renseignements 2007	2007-12-13
État et déclaration de renseignements 2006	2007-03-07
Déclaration annuelle 2005	2005-12-23
Déclaration annuelle 2004	2004-11-03
Déclaration annuelle 2003	2003-09-24
Déclaration annuelle 2002	2002-10-08
Déclaration annuelle 2001	2002-01-28
Déclaration annuelle 2000	2001-01-03
Déclaration annuelle 1999	2000-01-12
Déclaration annuelle 1998	1999-05-25
Avis de défaut	1999-05-22
Déclaration annuelle 1997	1998-01-16
Déclaration initiale	1997-02-24
Certificat de constitution	1997-01-10

# Index des noms

-	Date de mise à jour de l'index des noms	2012 02 20	•
- 1	Date de mise à jour de l'index des noms	2013-03-28	
- 6			
ż			

# Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situatio
MULTI-MOBILE 1997) INC.		1997-01-08		En vigueur

# Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
Domaine Pourki		2013-03-28		En vigueur
Ferme Pourki		2013-03-28		En vigueur
		2012-06-27		

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
O fil de				En
l'O.com				viaueur

© Revenu Québec, 2015

# RAPPORT D'ANALYSE

Requérant:

Les centres de plein air S.A. Piquette inc.

286, rang de l'église

Henryville (Qué.) J0J 1E0

Date:

le 26 mai 2004

Objet:

Aménager une installation septique pour le camp de vacances Ferme Beauvallon

N/Réf.:

7330-16-01-0091000

300122578

# Description du projet :

Aménager une installation septique comprenant une fosse septique et deux fosses septiques Articles 23-24 de la L.A.D. de capacité respective de 3,4 m³ et de 3,8 m³, équipées chacune de préfiltres Articles 23-24 de la L.A.D. d'une capacité de L/filtre/jour, de deux stations de pompage préfabriquées et d'un tertre à sable hors-sol ayant une superficie de 180 m² et les dimensions suivantes : 24,24 m de longueur par 18,24 m de largeur.

L'installation desservira les dortoirs, le bureau des moniteurs et la salle communautaire du camp de vacances pour un total de 115 personnes. Les données de conception sont les suivantes : débit=4,6 m³/d, DBO<sub>5</sub>=1,38 kg/d, MES=3,58 kg/d, P<sub>tot</sub>=0,12 kg/d.

Le suivi prévu sera conforme à l'annexe 4 du Guide de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique. (suivi standard des installations septiques à infiltration dans le sol avec un débit inférieur à 20 m³/d)

# Impacts sur l'environnement :

Les impacts sur l'environnement sont minimisés par les installations de traitement des eaux usées qui sont conçues selon le *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique*- MENV- février 2001 et qui devraient être exploitées selon le manuel d'exploitation (engagement écrit du propriétaire).

# Implications pour le contrôle :

Faire une inspection pour vérifier si les principaux équipements ont été installés. Vérifier si le suivi est réalisé.

# Implications pour l'hydrique:

Sans objet

# Implications pour le Service industriel :

Sans objet

# **Autres informations:**

# Recommandations:

Délivrance de l'autorisation.

Annick Décréon, ing